



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

**OBJET : ESPACE HENRI WALLON – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX  
AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (BUREAUX DU C.C.A.S.  
ET LOCAUX DE L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

L’an deux mille vingt-quatre et le quatre Avril à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 2) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

### **Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

### **Absents excusés :**

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal



***MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 04 Avril 2024  
Délibération N° DM\_20240404N025

**OBJET : ESPACE HENRI WALLON – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (BUREAUX DU C.C.A.S. ET LOCAUX DE L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7<sup>ème</sup> adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l’Assemblée :

- Que les travaux de réhabilitation et d’extension de l’espace Henri Wallon sont achevés,
- Que l’emménagement du Centre Communal d’Action Sociale peut être planifié à compter du 15 Avril 2024.

Il rappelle :

- Que les nouveaux locaux consistent en un ensemble bâti d’environ 992 M<sup>2</sup> complété d’un vaste espace extérieur,
- Qu’ils sont destinés au Centre Communal d’Action Sociale et à l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs),
- Que le préau et la salle multi-activités sont mutualisés avec l’association "Centre Social La Marelle",

Il précise que la mise à disposition s’effectue à titre gratuit.

La Commune assure également la prise en charge des coûts d’abonnements et de consommation d’eau, d’électricité, d’internet et de téléphonie attachés aux locaux, ainsi que les coûts d’entretien du bâti et des différentes installations.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le projet de convention de mise à disposition (voir projet de convention joint),
- **DE L’AUTORISER** à signer cette convention relative à la mise à disposition des 992 M<sup>2</sup> de bâti et de superficies annexes aux conditions énoncées ci-dessus.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **A L’UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le projet de convention de mise à disposition (jointe),
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre Communal d’Action Sociale aux conditions citées.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--